



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CNIG

Conseil national  
de l'information  
géolocalisée

## Mandat du GT CNIG Aménagement version du 10 février 2023

Titre	<b>GT CNIG Aménagement</b>
Statut	Validé par la <a href="#">Commission des Standards</a> du 19 janvier 2023
Définitions préalables	<p><b>Zone d'activités économiques (ZAE)</b> Une ZAE est réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national. Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.</p> <p><b>Opérations d'aménagement</b> Elles ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.</p> <p><b>Friches</b> Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.</p>
Raison d'être du groupe de travail	Le <b>GT CNIG Aménagement</b> regroupe ces trois sujets en rapport avec l' <b>aménagement du territoire</b> et la réduction du rythme d' <b>artificialisation du sol</b> , et il réunit leurs acteurs. Il participe à établir le recensement et la qualification des <b>ZAE</b> et des <b>opérations d'aménagement</b> , et il englobe les travaux du <a href="#">GT CNIG Friches</a> et prend en charge les évolutions du standard CNIG Friches.
Contexte réglementaire	<p><b>- Loi Climat et résilience :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Art. 191</a> : engagement de réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), puis d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050.</li> <li>• <a href="#">Art.194</a> : les <b>friches</b> sont considérées comme des gisements fonciers à mobiliser en priorité, et sont prises en compte pour la déclinaison des objectifs en matière de lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents de planification et d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU) pour arbitrer de l'ouverture à l'urbanisation</li> <li>• <a href="#">Art. 220</a> : <b>inventaire exhaustif des ZAE</b> avant le 22 août 2023 puis mise à jour de cet inventaire tous les 6 ans, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ l'état parcellaire des unités foncières</li> <li>◦ l'identification des propriétaires et des occupants</li> <li>◦ le taux de vacance<sup>1</sup> de la ZAE</li> </ul> </li> </ul> <p><b>- Directive INSPIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe III, thème 4 « Usage des sols » et annexe II thème 2 « Couverture des sols »</li> </ul>
État des lieux	<p>État des lieux présenté à la <a href="#">Commission besoins et usages du 20 octobre 2022</a> :</p> <p>- <b>ZAE</b> : expériences existantes en DDT (49, 69), Région Bourgogne Franche-Comté, Urbansimul, Banque des territoires, DREAL Centre Val de Loire, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IDéO BFC - Standard « Sites économiques », Juin 2022</li> <li>• 85 % des EPCI mènent des actions d'amélioration pour renforcer la connaissance de leur foncier économique</li> </ul>

1 unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Opérations d'aménagement</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans la richesse de toutes ses composantes et la vision de ce qu'elle a effectivement produit, la notion d'opération d'aménagement reste difficile à appréhender finement. Si des tentatives de recensement et de qualification privées ont été effectuées, les utilisateurs rencontrent encore différents besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ recenser et qualifier ce que produisent les opérations d'aménagement afin de pouvoir les observer et les comparer ;</li> <li>◦ évaluer les politiques publiques et différentes procédures : label écoquartier, fonds friches, etc ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <b>Friches</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• standard CNIG Friches, référencé par Etalab</li> <li>• plateforme de recensement et de caractérisation nationale : <a href="#">Cartofriches</a></li> </ul> </li> </ul>
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une <b>approche foncière</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ suivre la commercialisation des parcelles et connaître le rythme de consommation foncière des ZAE</li> <li>◦ identifier plus facilement les solutions d'implantation de nouvelles activités économiques</li> <li>◦ valoriser le recours aux opérations d'aménagement, et les évaluer par rapport à l'objectif ZAN.</li> </ul> </li> <li>• <b>Spécifier, collecter et structurer les données</b> d'identification et de caractérisation des ZAE, Opérations d'aménagement et Friches ;</li> <li>• Homogénéiser les données et leur qualité en s'appuyant sur les <b>géostandards d'échange de données</b> correspondants ;</li> <li>• Réduire les coûts de collecte et de gestion des données ;</li> <li>• Faciliter la remontée d'information terrain en continu ;</li> <li>• Produire et diffuser des <b>données ouvertes</b></li> <li>• Conforter les plateformes nationales : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le futur <b>portail national du foncier économique</b><sup>2</sup></li> <li>◦ <a href="#">Cartofriches</a></li> <li>◦ <a href="#">Observatoire de l'artificialisation</a></li> <li>◦ inventaires comparatifs d'opérations d'aménagement</li> </ul> </li> </ul>
Objectif du GT	<b>Standardiser l'identification et la caractérisation des zones d'activité économique (ZAE), des Opérations d'aménagement, et des Friches afin d'en constituer l'inventaire et faciliter leur gestion.</b>
Proposition d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du groupe de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ cadrage des objectifs avec les acteurs</li> <li>◦ acteurs et objectifs par sous-groupe</li> </ul> </li> <li>• Synthèse du besoin <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ approfondissement de la connaissance de l'existant</li> <li>◦ recensement des besoins sur les inventaires de ZAE et d'opérations d'aménagement</li> </ul> </li> <li>• Élaboration des géostandards ZAE et Opérations d'aménagement suivant le <a href="#">processus CNIG</a> avec <a href="#">référencement sur schema.gouv.fr</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ définition du modèle conceptuel de données et du catalogue d'objets, métadonnées, etc.</li> </ul> </li> <li>• Maintenance du standard CNIG Friches</li> <li>• Processus de diffusion et fourniture de ressources : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ production de jeux et de gabarits de données</li> <li>◦ accompagnement des utilisateurs</li> </ul> </li> </ul>
Références	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation à la <a href="#">Commission besoins et usages du 20 octobre 22</a></li> <li>• France nation verte, démarche globale de planification écologique, à laquelle le CNIG s'inscrit partie prenante (<i>cf. Conseil plénier du 2 décembre 2022</i>)</li> <li>• <a href="#">GT CNIG Friches</a> (<i>intégré au GT CNIG Aménagement</i>)</li> <li>• Relation étroite avec le volet planification du territoire : <a href="#">GT CNIG DDU</a></li> <li>• Géostandards sous <a href="#">Licence Ouverte</a> (Open Licence) Etalab</li> </ul>

Pilotage	DGALN <i>DGALN/DHUP/AD3 : Bureau de la connaissance et des politiques foncières</i>
Animation	CEREMA
Participants	Bureau métier AD3, associations représentatives des collectivités territoriales : AMF, IdF (Intercommunalités de France, ex AdCF), ANCT, Conseils régionaux / départementaux, agences d'urbanisme, CCI, agences économiques régionales, services de l'Etat (DREAL, DDT), CEREMA, LIFTI, IGN, ADEME équipe projet URBANSIMUL, Banque des Territoires, etc. ► <u>Groupe de travail ouvert à toutes les parties prenantes.</u>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nouveaux géostandards CNIG ZAE, Opérations d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ modélisation UML, catalogue d'objets, consignes d'implémentation, consignes de saisie de métadonnées</li> </ul> </li> <li>• maintenance évolutive du géostandard CNIG Friches</li> <li>• gabarit et jeux-tests</li> <li>• référencement au format Etalab sur <a href="https://schema.data.gouv.fr/">schema.data.gouv.fr/</a></li> </ul>
Durée du mandat	un an, renouvelable
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• lancement du GT CNIG Aménagement - février 2023</li> <li>• élaboration des standards - premier semestre 2023</li> <li>• appel à commentaires standard ZAE - septembre 2023</li> <li>• validation en commission des standards - fin 2023 / début 2024</li> </ul>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 réunions plénières / an, et plusieurs réunions de sous-groupes</li> <li>• infrastructure organisationnelle du CNIG</li> <li>• espaces de stockage de documents et ressources (<a href="https://github.com/cnigfr/">https://github.com/cnigfr/</a>)</li> </ul>